

Composer son paysage communal

Les mares de village restauration et mise en valeur



Châtenay, début du XXe siècle

Source : Muséum d'Histoire Naturelle



Châtenay, début du XXIe siècle

Élément identitaire de nos villages, palliant la rareté ou l'absence d'eau courante, la mare fut longtemps le centre de la vie sociale par les nombreux usages qu'elle regroupait (abreuvoir, réserve d'eau dans la lutte contre les incendies...). Entre 1850 et 1935, elle fut érigée en symbole du pittoresque rural. Sur les cartes postales anciennes, chaque hameau était plus fréquemment représenté par sa mare, lieu de convivialité, que par son église ou sa mairie.

Avec la mécanisation de l'agriculture et l'arrivée de l'eau courante, les mares deviennent moins utiles. Elles sont comblées dans les cours de ferme et sur les places de village, rétrécies pour élargir les routes, oubliées des dossiers d'assainissement.

Ayant perdu une partie de leurs fonctions traditionnelles, elles sont perçues par beaucoup comme un lieu sale, inquiétant voire dangereux. La volonté de "faire propre" s'ajoute aux nouveaux besoins en équipement : les mares disparaissent sous de nombreux parkings. C'est un mouvement d'envergure. La moitié des mares illustrées sur les cartes postales anciennes a disparu.

Depuis quelques années, un regain d'intérêt pour les mares se fait jour, avec une volonté nouvelle de les intégrer à l'espace communal. La plantation de fleurs et l'engazonnement des berges révèlent une nouvelle fonctionnalité des mares en tant qu'élément patrimonial de notre cadre de vie et de loisirs.

Ce renouveau, encore fragile, doit être soutenu par des actions concrètes visant à réintégrer les mares dans nos repères familiers et quotidiens. Mais les élus communaux se trouvent souvent démunis, ne sachant comment agir pour les restaurer et les entretenir. Le manque d'informations techniques, de références pratiques, l'absence d'une réflexion globale peuvent amener des choix d'intervention regrettables, parfois irréversibles.

Ce cahier a pour objectif d'apporter aux élus les données nécessaires à l'établissement d'un projet d'ensemble pour la restauration et la mise en valeur des mares de leur village. Il décline les différents éléments à développer dans une réflexion sur le long terme qui permettra de cadrer au plus près les spécificités de chaque mare et de mettre en place un aménagement en adéquation avec les qualités de chaque site.

Publication du C.A.U.E.
d'Eure-et-Loir

Comité de pilotage :

- Association des Maires
- C.A.U.E.
- Conseil Général
- D.D.E.
- S.D.A.P.

Membres invités :

- Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
- D.D.A.F.
- Eure-et-Loir Nature
- Muséum d'Histoire Naturelle
- Syndicat de Pays Beauce
- Maires d'Allaines-Mervilliers et Poupry

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL



L'eau de la mare : une ressource menacée

L'alimentation en eau

La perturbation des équilibres anciens

Si quelques mares sont alimentées par des sources ou par affleurement de la nappe phréatique, la plupart le sont par la récupération des eaux de ruissellement provenant des toitures, des eaux de surfaces (champs et routes) et de drainage.

Les interventions ponctuelles pour la mise en place d'un réseau souterrain de collecte des eaux pluviales peuvent perturber cet équilibre et diminuer progressivement l'alimentation des mares.

Avant toute intervention sur le circuit des eaux pluviales de la commune, il est nécessaire de procéder à une observation, une reconnaissance et une analyse de chaque site pour en comprendre le fonctionnement et éviter le tarissement souvent irréversible des mares. Dans cet esprit, les petits ouvrages (arrivée d'eau, trop-plein, bac de décantation) qui émaillent les berges de la mare, révèlent son fonctionnement. Il est important de les intégrer dans le projet d'aménagement.

La mise en valeur de l'arrivée d'eau et de l'exutoire de la mare participent à la qualité du site. Les matériaux utilisés doivent respecter les caractéristiques locales.



Chamblay (Berchères-les-Pierres)



Chamblay (Berchères-les-Pierres)

L'étanchéité de la mare : la disparition de l'eau constitue souvent un facteur déclenchant pour agir

De fortes chaleurs peuvent provoquer une évaporation intense et/ou un abaissement de la nappe phréatique. Cet assèchement ne demande pas d'autre intervention que le maintien artificiel de l'eau pour préserver l'homogénéité de la couche d'argile.

En effet, la sécheresse, rétractant l'argile, provoque des fissures qui mettent à mal l'imperméabilité de l'ensemble. Des problèmes peuvent également provenir d'un curage excessif et mal maîtrisé entraînant la suppression partielle ou totale de la couche d'argile.

Le maintien et l'homogénéité de la couche d'argile constituent des éléments fondamentaux pour la pérennité d'une mare. Un entretien régulier et de qualité est le meilleur garant d'une étanchéité parfaite.



Moutiers-en-Beauce

Les moyens techniques existants pour reprendre l'étanchéité d'une mare (reconstitution de la couche d'argile, pose d'une membrane synthétique, utilisation de produits industriels) sont onéreux, complexes de mise en œuvre et peuvent modifier la nature du sol.

La mise en place de parois et fonds ciment transforme la mare en piscine. Elle supprime toute vie aquatique et résiste mal aux variations du sol, à long terme.

La qualité de l'eau

Les eaux arrivent dans la mare directement des caniveaux et canalisations souterraines, chargées de terre, d'hydrocarbures. Il est nécessaire de prendre des initiatives pour diminuer la pollution des eaux : limitation des effluents chimiques à proximité de la mare (engrais, pesticides, lavage de voitures...), interdiction de rejeter les effluents domestiques (produits chimiques liés au jardinage, eaux usées domestiques...).



Andeville (Meslay-le-Vidame)

Une bande enherbée, sur tout ou partie du pourtour de la mare, agit comme filtre végétal, d'autant plus efficace que la végétation est maintenue dans un état spontané.

Un bac de décantation au point d'arrivée d'eau permet de récupérer les éléments les plus grossiers. Cet ouvrage, entretenu régulièrement, évite le comblement trop rapide de la mare et limite les interventions de curage.



Chamblay (Berchères-les-Pierres)

Les berges : la rencontre entre la terre et l'eau

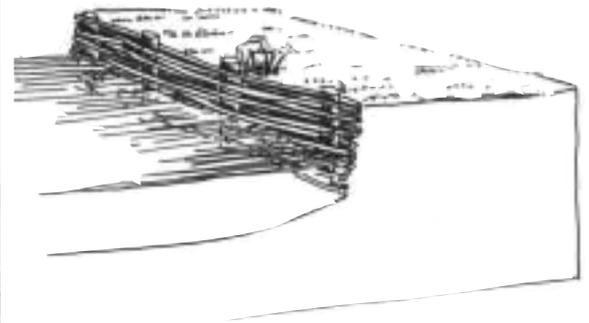
Qu'elles soient verticales ou en pente, plantées ou minérales, entretenues ou laissées à l'état spontané, c'est de la nature et de l'aspect des berges que dépendra, en grande partie, la perception que l'on a de la mare.

Les berges verticales

Forme traditionnelle des mares du département, les berges verticales sont présentes sur tout ou partie du pourtour de la mare. Construites en matériaux locaux (silex, calcaire, briques...), elles demandent une restauration et un entretien adaptés.



Élément architectural original, les murets soulignent la mare. Les accès à l'eau se font le plus souvent par un escalier maçonné, élément de composition à sauvegarder.



Les berges en pente

Les berges en pente douce étaient souvent utilisées sur un côté de la mare, car elles facilitaient l'accès du bétail à l'eau. Le plus souvent enherbées, elles adoucissent un lieu minéral et permettent un accès à l'eau en sécurité.

Nécessitant une emprise importante, beaucoup de berges en pente douce disparaissent au profit de berges talutées, à la pente plus prononcée. C'est une forme apparue récemment, née du rétrécissement de la plupart des mares. D'un coût de réalisation moindre que la berge maçonnée, les berges talutées sont cependant plus fragiles car fortement sujettes à l'érosion.



Les berges en pente douce présentent de nombreux avantages : attractivité moindre pour les animaux fouisseurs, accès à la mare sécurisé.

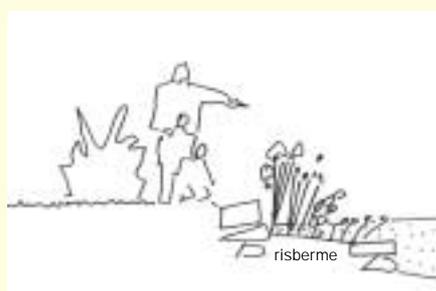
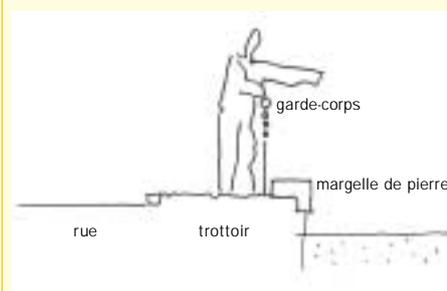


La mise en sécurité de la mare

Selon la typologie de la mare, on peut envisager de limiter l'accès à l'eau sur tout ou partie de son pourtour. La mise en sécurité fait partie intégrante du projet d'aménagement pour répondre au mieux aux contraintes du site et à l'usage qui doit en être fait.

Murets et garde-corps présentent un dessin aux proportions harmonieuses, laissant la vue sur l'eau.

Les plantations permettent de créer une limite sans effet de clôture : haie taillée, risberme plantée de végétaux denses de faible hauteur.

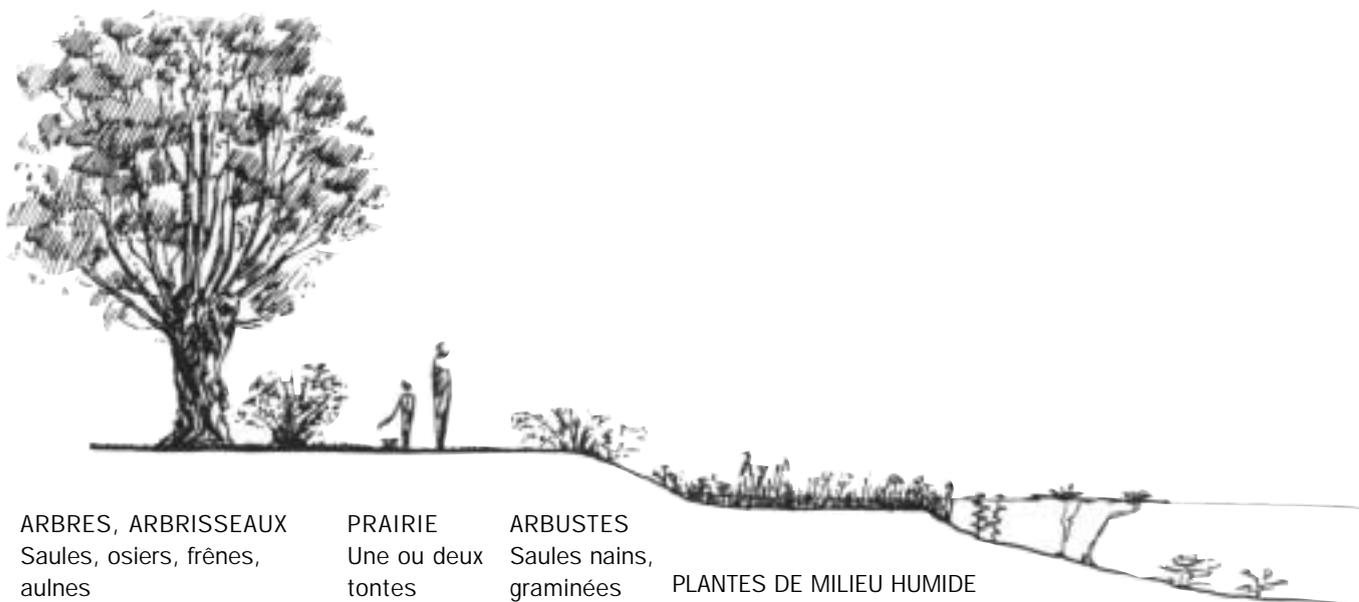


Les plantations : un facteur d'équilibre

Les plantations doivent répondre aux contraintes d'un milieu humide à connotation naturelle et spontanée, tout en présentant un intérêt ornemental. On privilégiera les végétaux indigènes, en évitant les espèces trop horticoles. Une flore régionale, favorisant l'installation d'une faune intéressante, permet un usage pédagogique. On peut y adjoindre des plantes de faible valeur ornementale mais à la propriété épuratrice, qui facilitent l'entretien de la mare.

Le choix de la palette végétale se fera selon la profondeur de l'eau et prendra en compte l'équilibre végétal sur l'ensemble du site. On veillera à limiter l'ombre sur l'eau de façon à maintenir un bon éclairage indispensable pour le développement de la vie. De même, on limitera la chute des feuilles dans l'eau pour éviter un comblement trop rapide et la modification du milieu (décomposition lente, acidification...).

Ainsi on plantera les arbres loin de la berge et on s'attachera à en limiter la hauteur : arbres de petit développement, arbres taillés en têtard tous les 5 à 10 ans.



ARBRES, ARBRISSEAUX

Saules, osiers, frênes, aulnes

Eviter les peupliers...

PRAIRIE

Une ou deux tontes dans l'année

ARBUSTES

Saules nains, graminées (laïche, joncs, carex)

PLANTES DE MILIEU HUMIDE

Roseaux, scirpes, iris, massettes...

PLANTES FLOTTANTES

Nénuphars, renoncules aquatiques, potamots

PLANTES

IMMERGEES propriétés oxygénantes

L'entretien de la mare

L'entretien de la mare est le seul garant de sa pérennité. Il porte sur deux composantes :

L'envasement de la mare :

Le nettoyage du fond de la mare nécessite un travail précis pour ôter la vase sans entamer la couche d'argile.

- Le curage, mécanique ou manuel, demande une intervention soignée s'arrêtant à l'affleurement de l'argile.
- L'aspiration mécanique se limite à la suppression des éléments mous sans atteinte à la couche d'argile.

Les plantations :

L'entretien des plantes sur les berges doit maintenir un bon équilibre entre les différentes espèces, en évitant les excès. De même, on maîtrisera la prolifération des plantes flottantes et immergées.

On peut également supprimer les parties mortes avant qu'elles ne s'accumulent dans l'eau.

Si l'aspect financier est un élément important dans le choix du mode d'intervention, il ne doit pas en être le seul moteur. Un entretien nécessitant une technique onéreuse peut s'avérer plus rentable sur le long terme qu'une technique moins chère au jour du devis mais dont les conséquences peuvent se révéler désastreuses.

Les animaux

Une faune sauvage va s'installer spontanément dans la mare, herbivores et carnivores vivant en équilibre avec les ressources de l'écosystème.

Les déséquilibres sont souvent induits par les espèces importées, en particulier les tortues exotiques qui sont un véritable fléau, détruisant toute autre vie animale.

Lors de l'introduction de poissons pour la pêche on se limitera aux espèces herbivores en évitant les carnivores (truites, brochets...).



Rapidement en surnombre, les canards détruisent toute végétation. Il est recommandé de les limiter à un couple par site.

Source : Muséum d'Histoire Naturelle

La mare, un atout pour l'avenir du village

Les mares ont été redécouvertes en tant que lieu de convivialité, plein de vie et attractif. Réhabilitées, elles offrent un atout original pour le village, développant des intérêts multiples.

Un composant essentiel de la structure du village

La situation de la mare dans le village n'est pas le fait du hasard.



Charonville

Au centre du village, la mare structure et organise la place.



Prasville

Sa forme est fonction de son implantation et de son usage.

En accotement d'une voie, c'est un événement singulier qui amène une animation originale. A un carrefour ou en limite de bourg, elle souligne l'entrée du village.



Manchainville (Santeuil)

Les mares de village

Un élément d'aménagement aux multiples facettes

Intérêt écologique

La mare constitue un lieu pour la préservation de certaines espèces animales en leur offrant un refuge, une réserve de nourriture et un abri pour la reproduction.



Source : B. Allard • Conservatoire du Patrimoine Naturel

Les libellules ont un stade larvaire aquatique indispensable à leur développement.

Intérêt social

Témoin de l'histoire du village, la mare a toujours été un terrain de jeu privilégié pour les enfants. Aujourd'hui, la réhabilitation des mares fait apparaître de nouvelles fonctions.



Herville (Louville-la-Chenard)

Lieu attractif pour la promenade et la pêche, la mare est également un milieu propice à la pédagogie.

Intérêt hydraulique

A l'échelle de la commune, la mare est une étape dans le système de récupération et de régulation des eaux de pluies. Elle peut également jouer un rôle de filtre des effluents chimiques et des hydrocarbures véhiculés par les eaux de ruissellement.

Intérêt pour la sécurité incendie

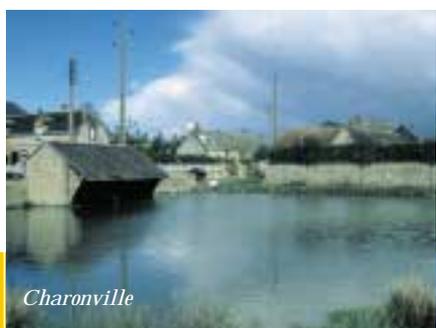
De nombreuses mares, contenant une grande quantité d'eau disponible en cas d'urgence, servent de réservoirs dans les plans de lutte contre l'incendie.

Intérêt paysager

La mare apporte des effets plastiques indéniables dont les qualités esthétiques sont d'autant plus fortes qu'elle prend place dans un site souvent minéral, très structuré, qui serait vite monotone sans cette animation.

Miroirs lisses ou animés par la brise, jeux d'ombres et de lumières,

végétation mouvante et bruissante...



Charonville



Le Petit-Chavernay (Meslay-le-Vidame)



Andeville (Meslay-le-Vidame)

Les Cahiers de l'AUE n°4 • juin 2001

Ce qu'il faut retenir

Chaque mare est le résultat de l'évolution de différents paramètres dans un contexte particulier. Il n'existe pas de recettes pour la mise en valeur d'une mare. En revanche, il est nécessaire de bien comprendre son fonctionnement avant d'envisager des éléments d'aménagement en cohérence avec ses spécificités propres.

Ainsi, la restauration d'une mare doit engager une réflexion sur plusieurs plans :

- une *démarche historique* qui reconstitue l'évolution du village et du cycle de la mare,
- une *approche technique* définissant le rôle de la mare dans le système de récupération des eaux de pluies et précisant son fonctionnement propre : alimentation, exutoire, étanchéité...
- une *analyse* sur la place de la mare dans le bourg pour une mise en valeur liée à celle des espaces publics,
- un *état des lieux* faisant l'inventaire de la faune et de la flore, des petits ouvrages...
- un *travail de projet* d'ensemble et dans le détail : éléments techniques, garde-corps, mise en sécurité...
- une *étude financière* intégrant les coûts de réalisation mais également les coûts de restauration et d'entretien,
- un *programme d'entretien* à l'année et sur plusieurs années.

Quelles aides financières ?

Si la restauration et la mise en valeur des mares de village n'ont pas de financement type, on peut cependant envisager différentes aides (selon conditions et critères de chacune d'entre elles) :

- Dotation Globale d'Équipement,
- Les subventions "Cœur de village" de la Région Centre lorsque l'aménagement de la mare se fait conjointement à l'aménagement d'espaces publics en centre bourg,
- Les actions "entrées de bourg" de certains contrats de Pays, si la mare se situe à l'entrée du village,
- Les Contrats Départementaux de Développement du Conseil Général, via les Syndicats de Pays,
- Les aides aux études environnementales du Conseil Général,
- Le Fonds de Péréquation,
- Les aides du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, via la D.D.A.F.

Qui conseille ?

- Le conseil architectural et paysager peut être assuré par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) **02 37 21 21 31**
- Le conseil pour les problèmes d'étanchéité et pour les régulations hydrauliques peut être assuré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) **02 37 20 50 14**



Ormeville (Baudreville)



Le Petit-Chavernay (Meslay-le-Vidame)



Ymonville

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir
6 rue Garola - 28000 Chartres
Tél. 02 37 21 21 31
Fax 02 37 21 70 08
e-mail : caue28@fncaue.asso.fr
Directeur de la publication : S. Abdulac
Conception : M.N. Buchou et S. Dugleux
Graphisme : V. Vong
Crédit photos : CAUE
ISSN 1623 - 0183